

COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016

PRESENTS (conseil au complet)

B. LACOMBRE, M. BAILLON, A. BELORGEY, S. BIGUEUR, S. CHAPUIS, I. CHARRY, D. CLAVEL, O. FELTIN, P. FERREIRA, J-F. GARNIER, Y. GROSPERRIN, C. LAMBERT, N. LAVIER, D. LEBLANC, V. MIGUEL, M. MONGET, L. POMMIER, J-Y. RAQUIN, M. VEAULIN

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 9 MAI 2016

Néant.

FINANCES ET GESTION

Budget

Maurice BAILLON présente le résultat de la consultation qu'il a conduite pour des crédits-relais couvrant les premières tranches de travaux qui ne seraient pas financées complètement par la vente des terrains pour la zone artisanale ou par l'arrivée des subventions pour la maison de santé pluridisciplinaire ; les besoins maximaux sont évalués à 190.000 € pour la ZA et 320.000 € pour la MSP ; le conseil se prononce à l'unanimité en faveur de l'acceptation de la meilleure offre, émise par la Caisse d'Épargne avec un taux de 0,763 % (Euribor, actuellement négatif, + 1,10 %). Le taux effectif suivra l'Euribor pendant la durée des crédits-relais. Frais de dossier : 0,10 % du montant souscrit.

Patrimoine communal

Le logement de 4 pièces situé au-dessus de l'agence postale est reloué depuis le 1^{er} juin. Le conseil valide le nouveau loyer mensuel de 453,17 € issu d'une formule d'actualisation.

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer les compromis et les actes de vente des terrains à bâtir situés pour l'un au bout de la rue du Pâtre au prix de 60.000 € net vendeur et pour les deux autres Impasse du Plain des Bois au prix de 55.000 € net vendeur pour chacun.

Approbation à l'unanimité de la convention avec Orange pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public, qui s'appliquera jusqu'en 2031 aux installations de l'opérateur présentes sur le territoire communal.

Précisions : les deux cabines téléphoniques, qui ont été déposées, ne font plus partie de l'inventaire ; la redevance perçue est reversée en totalité au SYDESL.

URBANISME ET TRAVAUX

Zone d'activités des Plantes

Bernard LACOMBRE signera les actes d'acquisition des terrains le 10 juin. Les dossiers administratifs de la ZA sont en cours de modifications par les bureaux d'études TOPO SERVICES et TECTA pour répondre aux observations de l'administration. Le SYDESL a présenté à la commune les choix à faire pour le modèle des 15 lampadaires de la ZA.

P.L.U.

La procédure de modification simplifiée concernant les articles 1-AUX1 (ZA) et A2 (zones agricoles) est en cours. L'annonce de presse paraîtra le 20 juin et l'enquête publique sera ouverte le 30 juin, un dossier technique et un registre d'observation étant alors tenus à disposition en mairie.

Voirie

Lionel POMMIER a représenté la commune lors de la réunion organisée le 26 mai à Buxy par la DRI, dirigée par le vice-président du conseil départemental en charge des travaux de voirie, Sébastien MARTIN, par ailleurs président du Grand Chalon. Une ligne budgétaire totale de 5.300.000 € est inscrite pour les routes dans le budget 2016 ; on notera dans notre secteur la réfection en béton bitumineux à l'automne de la D 62 vers Chagny, entre Demigny et Chaudenay. A la suite de la réouverture du pont de la D 970 à Allerey-sur-Saône, les chaussées des parcours de déviation endommagées par les poids-lourds seront remises en état. Le revêtement de la D 906 (ex RN 6) sera repris entre Chagny et Rully

Lionel POMMIER propose au conseil, qui accepte, de retenir l'offre de la société Proximark pour les différents marquages au sol à l'intérieur de la zone agglomérée, pour un montant total de 3.255 € TTC.

Le maire ayant informé la DRI de la demande des riverains de la rue du Clozeau pour des aménagements propres à réduire la vitesse des véhicules, la réponse reçue est communiquée aux conseillers en séance. Il faut retenir que la solution doit être définie par la commune puis être soumise à la DRI pour approbation. Lionel POMMIER prévoit d'étudier l'installation de deux paires de coussins berlinois sur la D 239 – un par voie de circulation - de part et d'autre de l'intersection avec la rue des Perrelles ; les équipements seraient installés en parcours rectilignes rue du Clozeau et rue du Parc avant les virages de l'intersection.

Eaux pluviales

La commune se préoccupe de remédier aux effets de fortes précipitations revenant de plus en plus vite et qui exposent certaines habitations à des débordements des réseaux. Le dernier épisode est survenu le vendredi 13 mai et a affecté certains riverains du bas de la Grande Rue. Bernard LACOMBRE et Yves GROSPERRIN ont travaillé avec les agriculteurs installés dans le secteur concerné et le président de l'Association Foncière. Une délimitation in situ des zones de ruissellement a permis à Yves GROSPERRIN de réaliser une étude hydraulique, présentée en séance aux conseillers.

Un bassin total de 820.000 m² converge au bas de la Grande Rue, avec un débit décennal total voisin de 1 400 l/s que ne peut supporter une canalisation de 800 mm limitée à 900 l/s. On distingue dans ce bassin trois sous-ensembles :

- 1 - le thalweg aval sous chemin des Landes entre Grande Rue et D 970, d'une surface de 120.000 m²
- 2 - le secteur en amont du chemin des Landes, d'une surface de 560.000 m²
- 3 - une zone agricole à l'arrière des maisons de la Grande Rue côté Cercy, d'une surface de 140.000 m².

Les zones 2 et 3 génèrent respectivement des débits voisins de 1 000 l/s et 300 l/s, qu'il convient de freiner pour la zone 2 par création d'un bassin tampon dans l'Etang d'Arras et par détournement vers les fossés importants de la D 183 pour la zone 3. La création d'un bassin d'écrêtement dans l'Etang d'Arras, en profitant de l'écran du chemin des Landes, exige un projet très précis afin de constituer par creusement une capacité de stockage de 2.000 m³ sans faire courir de risque aux propriétés attenantes. La commune se charge de lancer le levé topographique et le plan des ouvrages, incluant une régulation de sortie par vanne à crémaillère qui ramènerait le débit en bas de la Grande Rue à 700 l/s. La dérivation partielle des eaux de la zone 3, étudiée par les agriculteurs, allégerait encore ce débit de 100 l/s.

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Maison de santé

L'architecte présentera le jeudi 9 juin à 17h00 en mairie sa première esquisse pour recueillir les avis des professionnels et élus. La première subvention a été notifiée, en l'occurrence celle de la DETR (Etat - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 180.000 € correspondant à 30 % d'un plafond d'investissement fixé à 600.000 €.

Fêtes

Jean-Frédéric GARNIER a fixé au 20 juin à 20h00 au Foyer familial la réunion de préparation des fêtes du 14 juillet et du 16 août. Pour la fête nationale, la manifestation débutera en début de soirée du jeudi 14, sans la fanfare de Gergy qui ne pouvait se libérer cette année aux heures souhaitées. La formule de buffet des années précédentes sera reconduite. Jean-Frédéric GARNIER fait un appel aux bonnes volontés au

sein du conseil, la réussite de l'opération étant strictement liée au bénévolat des conseillers et des membres des associations.

FORET ET ENVIRONNEMENT

Chemins pédestres

Bernard LACOMBRE et Lionel POMMIER ont représenté la commune lors de la réunion du 2 juin 2016 destinée à faire le point des projets de voies pédestres et cyclables dans notre secteur. Le Grand Chalon a émis un avis favorable à l'interconnexion des voies vertes et bleues de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. Une étude de faisabilité chiffrée va être lancée, un tel projet étant éligible à subventions. La priorité sera donnée à la liaison Beaune-Allerey-sur-Saône par Sainte-Marie-la-Blanche, Corcelotte, Maizières où se poursuivra le parcours dans la commune par le chemin de la Mailleroye pour rejoindre Baignant et la voie bleue de bord de Saône reliant Allerey à Chalon.